



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03.58.43.00.60

e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION SPORTIVE

PV 86 Sp 18

Auxerre le 9 novembre 2022

Présents : MM Ellul – Romojaro – Schminke - Trinquesse

Début de réunion à 18 h 00.

1. Match arrêté

Match 25031563 du 16.10.22 Chéu 1 – UF Villeneuvienne 1 départemental 4 gr A

La commission,

- prend note de la décision de la commission de discipline du 8 novembre 2022 (PV 84 Disc 10)
- attendu qu'il faut retenir que le club de Villeneuve confirme l'abandon de terrain (audition en date du 8 novembre 2022),
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'UF Villeneuvienne pour abandon de terrain,
- score : Chéu 1 = 3 buts, 3 pts / UF Villeneuvienne 1 = 0 but, - 1 pt,
- amende 160 € au club de l'UF Villeneuvienne (amende 6.21 – abandon de terrain par une équipe senior).

2. Changements dates, horaires, terrains

Courriel du club de Toucy en date du 4 novembre 2022

La commission prend note de l'arrêté municipal en date du 3 novembre 2022 stipulant l'utilisation du terrain d'honneur une seule fois pendant la période hivernale.

Match 25387462 du 13.11.22 Chéu 1 – Neuvy Sautour 1 Coupe de l'Yonne seniors

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, inverse la rencontre et donne ce match à jouer à 14 h 30 sur les installations de St Florentin.

Mr Schminke n'a pas pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 25387465 du 13.11.22 Auxerre ASC 1 – Gurgy 1 Coupe de l'Yonne seniors

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le samedi 12 novembre 2022 à 19 h 00 sur le complexe René Yves Aubin à Auxerre.

Match 24915257 du 11.11.22 Monéteau 1 – Neuvy Sautour 1 départemental 1

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 11 décembre 2022 sur les installations de Monéteau.

Mr Schminke n'a pas pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 24918643 du 20.11.22 St Julien Du Sault 1 – Joigny 2 départemental 3 gr A

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 20 novembre 2022 à 12 h 30 sur les installations de Joigny.

Match 25261817 du 20.11.22 Mt St Sulpice 2 – Neuvy Sautour 2 départemental 3 gr A

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 11 décembre 2022.
Mr Schminke n'a pas pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 25029884 du 27.11.22 Ravières/Semur Epoisses 1 – Charmoy 1 départemental Féminin à 8

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 27 novembre 2022 à 10 h 00 sur les installations d'Epoisses.

Match 25004219 du 12.11.22 Sens FC 1 – Auxerre Stade 1 U18 départemental 1

La commission, suite au changement d'horaire du match U16 R2 de Sens FC, donne ce match à jouer le 12 novembre 2022 à 13 h 30 sur le terrain B. Sagna à Sens.

Match 25003819 du 19.11.22 Auxerre Stade 1 – Auxerre ASC 1 U18 départemental 1

La commission, suite à la qualification de l'équipe U18 d'Auxerre Stade pour la finale régionale de la coupe Gambardella le 20 novembre 2022,

- donne ce match à jouer le 10 décembre 2022 sur les installations du Stade de l'Arbre Sec à Auxerre,
- félicite le club d'Auxerre Stade pour leur parcours dans cette coupe et une bonne continuation pour la suite.

Match 25141099 du 12.11.22 Magny 1 – Serein AS 1 U15 départemental 2 gr D

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 10 décembre 2022 (date proposée par les clubs le 26/11/22 étant une journée de CY U15).

1. FMI non réalisées

Match 24915301 du 06.11.22 St Denis Les Sens 1 – FC Florentinois départemental 2 gr A

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et l'arbitre,
- enregistre le résultat : St Denis Les Sens 1 = 7 – FC Florentinois 1 = 0.

Match 24909912 du 06.11.22 Varennes 2 – Courson 1 départemental 2 gr B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- prend note du mail de l'arbitre de la rencontre,
- enregistre le résultat : Varennes 2 = 1 – Courson 1 = 1.

Match 25142587 du 05.11.22 Auxerre AJ 3 – St Clément Onze 1 U15 départemental 1

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et l'arbitre,
- enregistre le résultat : Auxerre AJ 3 = 3 – St Clément Onze 1 = 0.

2. Questions diverses

Match 25014032 du 06.11.22 Toucy 2/Champignelles 1 – St Fargeau 2 départemental 4 gr B

La commission prend note de la blessure du joueur n° 8 de St Fargeau et lui souhaite un prompt rétablissement.

Match 25139398 du 12.11.22 Magny/Quarré St Germain 1 – Auxerre ASC 2 U18 départemental 2 gr C

Courriel du club de Magny en date du 9 novembre 2022 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande au responsable des désignations d'arbitre.

Match 25138843 du 12.11.22 Fontaine La Gaillarde 1 – FC Gatinais 1 U15 départemental 2 gr A

Courriel du club de Fontaine La Gaillarde en date du 8 novembre 2022 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande au responsable des désignations d'arbitre.

Match 25142660 du 29.10.22 Paron 3/St Denis 1 – GJ Armançon 1 U15 départemental 1

La commission,

- prend note du courriel des clubs de Paron et du GJ Armançon en date du 5 et 6 novembre 2022,
- prend note que Mr Marc Olivier du club de Paron FC a officié comme délégué pour cette rencontre (délégué non inscrit sur la FMI),
- annule la perte du match par pénalité à l'équipe de Paron 3/St Denis 1,
- enregistre le résultat : Paron 3/St Denis 1 = 4 – GJ Armançon 1 = 5,
- maintient de l'amende de 30 € au club de Paron pour absence de délégué sur la FMI (amende 5.13).

Mr Romojaro n'a pas pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

3. Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

Journée du 13 novembre 2022

- CY 25387461 Cerisiers 2 – Mt St Sulpice 1 : Mr Sciaud Eric
- CY 25387458 Tanlay 1 – Varennes 1 : Mr Das Neves Adelino

Fin de réunion à 19 h 00.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président - Mr Trinquesse Jean-Louis